

et 2019 contre 3,8% dans certains secteurs du privé, qu'ils reconnaissent le gel du point d'indice comme préjudiciable au pouvoir d'achat des agent.e.s, il n'est jamais indiqué la volonté que le gouvernement y remédie par une réelle augmentation et un rattrapage. Par ailleurs, nous le savons, un grand nombre d'éléments variables de nos salaires ne sont pas soumis à cotisations pour la retraite, entraînant une perte de ressource et un affaiblissement de notre système de protection sociale. La CGT y est donc fortement opposée.

La France compte 1,9 millions agent.e.s publics territoriaux pour plus de 44 000 employeurs qui agissent au quotidien dans les écoles, dans les cantines, dans les cimetières, sur les routes, dans les services sociaux, dans le traitement des déchets, dans les crèches, dans les remise d'état civil, dans les centres de loisirs... Elles et ils assurent le quotidien, en étant présents pour répondre aux besoins grandissants de la population.

Le gouvernement a bien compris que les collectivités étaient en difficulté en leur attribuant 100 millions d'euros supplémentaires au budget 2024. Pour autant, c'est une goutte d'eau dans un océan d'austérité. Macron et son gouvernement, dans ce second mandat, poursuivent la même politique qui vise à réduire les capacités de développement des services publics, permettant de livrer des pans entiers au secteur marchand, de participer au fonctionnaire-bashing, de faire fuir les agent.e.s qui ne voient

plus la possibilité d'évolution de carrière et d'obtenir un salaire à la hauteur de leur travail et de leurs besoins. Elles et ils veulent avoir le pouvoir de vivre. À cela s'ajoutent des conditions de travail dégradées qui, comme dans d'autres secteurs de la fonction publique, poussent les personnels à se détourner de la Fonction publique.

L'heure n'est pas au torpillage des services publics mais à leur développement. Il est primordial d'investir dans ce qui fait et garantit notre société.

8 & 19 MARS
pour l'égalité
pour nos salaires et nos services publics

La CSD 94 appelle l'ensemble des syndicats de son territoire à participer massivement aux journées du 8 et 19 mars 2024 et à construire les mobilisations et les convergences nécessaires de lutte contre le projet de loi « Guérini », avec leurs syndiqué.e.s et les agent.e.s.



Csd94@outlook.fr
Maison des syndicats
11 rue des Archives 94000 CRETEIL
(3ème étage)

Augmenter les salaires C'est urgent, possible et nécessaire



**Projet de loi Guérini :
de nouvelles attaques
contre la Fonction Publique**

Si les agent.e.s de la Fonction publique pensaient que leurs conditions de travail et leurs évolutions salariales ne pouvaient pas être pires depuis la mise en place de la sinistre loi dite « de transformation de la fonction publique », promulguée le 6 août 2019, c'était sans voir venir le projet de loi porté par le Ministre Guérini qui comprendrait une vingtaine d'articles dont la mesure phare porte sur le salaire au mérite. Le texte devrait être présenté en conseil des ministres au printemps 2024.



Ce projet de loi a connu bien des rebondissements entre remaniements gouvernementaux et changement de nom (« APR : accès, parcours, rémunération » devenu « Pour la confiance et l'engagement dans la fonction publique »). Pour autant, la philosophie de ce texte ne change pas : Macron et son gouvernement poursuivent leur dessein d'affaiblissement de la Fonction publique.

À la CGT, nous sommes pour des évolutions si elles permettent une réelle prise en compte des besoins des usagers, du développement nécessaire des services publics et à l'amélioration des conditions de travail et salariales des agent.e.s.

La CGT, porteuse d'un projet de société et de multiples propositions détaillées et viables, se tient prête depuis plusieurs mois déjà, pour négocier avec le ministère.



La CGT REVENDIQUE :

- Augmentation générale des salaires
- Abrogation de la loi sur la réforme des retraites
- Augmentation immédiate du point d'indice à 6 euros en 2024
- Revalorisation de 10% des pensions 75% du revenu d'activités pour une carrière complète
- Egalité salariale Femme/Homme (encore 19% d'écart)
- Reconnaissance et revalorisation des métiers dits «féminisés» ainsi qu'un travail sur les inégalités entre filières sur les grilles, mesures essentielles pour lutter contre l'inflation et financer les retraites
- Recrutement massif/Application de la mesure de stagiairisation dès l'entrée dans la Fonction Publique, organisation de concours, ouverture de postes.
- Réduction du temps de travail à 32 heures pour travailler moins mais tout.es
- Reconnaissance de toutes les sujétions et pénibilités selon les métiers et missions exercées.



- Améliorer les conditions de santé et sécurité au travail : prévention, moyens supplémentaires pour la médecine du travail, déblocage du *numerus clausus* pour la formation des médecins du travail
- Mesures contraignantes pour les employeurs pour limiter les mises à la retraite d'office et les inaptitudes sans recherches de solutions.

Pour toutes ces raisons, nous demandons l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique et le retrait du projet de loi « Guérini » avec une reprise de concertation sur nos propositions.

Un projet de casse supplémentaire

Loin de prendre en compte nos propositions et revendications, le ministre a proposé en 2023 « un agenda social et un accord de méthode » de manière unilatérale. En clair, le gouvernement ne compte pas entendre les organisations syndicales représentatives. Il impose son calendrier et ses thèmes. Une sorte de pré 49.3 ! Pour preuve, le Ministre a confirmé dans sa rencontre avec notre organisation, le 13 février 2024, qu'il n'y aurait :

- Pas d'augmentation de la valeur du point pour l'année 2024 qui serait une fois de plus gelé augurant d'une nouvelle année blanche !
- Aucune mesure immédiate sur l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes !

- Volonté d'instaurer la rémunération et l'avancement au mérite qui produira de multiples régressions : discriminations, inégalités aggravées notamment entre les femmes et les hommes, entre les titulaires et les contractuel. les, un nouvel affaîssement des pensions de retraite dès lors que les primes ne sont pas ou très partiellement prises en compte dans le calcul de ces dernières.

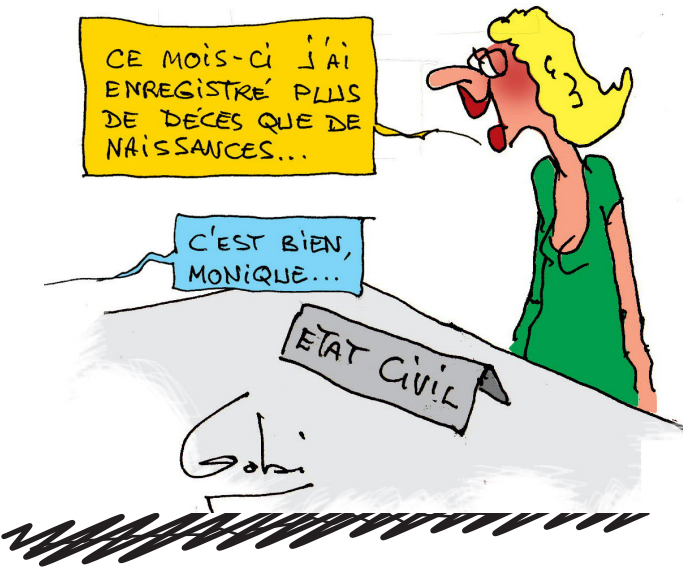
Si ce projet de loi passe, il portera atteinte au statut général des fonctionnaires avec, par exemple, la remise en cause du concours, la poursuite du recrutement d'agents non-titulaires sur des missions permanentes de service public, etc.

Et qu'en pensent les employeurs publics ?

La CGT a eu accès à la contribution des employeurs territoriaux, remis au Ministre, qui détaille leurs orientations pour la Fonction Publique de demain. Si de nombreux constats sont partagés, pour la CGT, les orientations sont loin de constituer des solutions pour répondre aux besoins « d'attractivité » dans la FPT.

Parmi les points les plus inquiétants : La revoyure de contractualisation, la mise en place de « comités de sélection », l'assouplissement de l'obligation de publicité des postes pour en faire un "outil de recrutement».

DES FONCTIONNAIRES PAYÉS AU MÉRITE ?



Concernant la rémunération : L'orientation privilégiée par les employeur serait la mise en place d'une rémunération reconnaissant des « acquisitions de compétences spécifiques ou de réalisations exceptionnelles au travers d'une majoration de rémunération par un passage accéléré d'un échelon ». Il s'agit donc de favoriser la rémunération au mérite et de déroger aux règles d'automaticité et d'ancienneté pour un passage d'échelon ou de grade. Autre levier proposé pour renforcer le salaire au mérite, le déplaçonnement du CIA (Complément Indemnitaire Annuel). Cette coordination, aux côté du ministère, propose la mise en place de négociations annuelles une fois par an, non pas au niveau national comme le proposait Guérini, mais au niveau local. Pour certains employeurs, il serait même question de revoir les grilles selon le métier et la collectivité d'exercice, voire d'individualiser le point d'indice par collectivité. Enfin, ils souhaiteraient introduire une modulation de la rémunération en fonction des coûts de la vie c'est-à-dire selon le territoire d'exercice des missions donc une remise à plat de la NBI, de l'IR ou de la prime cherté de la vie.

Autant d'orientations qui démontrent toute la considération que porte certains employeurs aux agent.e.s de la FP, car s'ils reconnaissent volontiers que la rémunération des agent.e.s territoriaux n'a progressé que de 1,2% entre 2010



Nous revendiquons :

Niveaux de qualification		Situation actuelle			Proposition de refonte	
Grille	Réf diplômes	IM	Traitement brut	Écart	Traitement brut	Écart
C1	Sans	366	1 801,74 €	1	2 200 €	1
C2	CAP-BEP	367	1 806,66 €	1	2 600 €	1,2
B1	BAC	373	1 836,20 €	1,02	3 000 €	1,4
B2	BAC+2	376	1 850,97 €	1,03	3 500 €	1,6
A1	BAC+3	395	1 944,50 €	1,08	4 000 €	1,8
A2	BAC+5	466	2 294,02 €	1,27	4 400 €	2,0
A3	BAC+8				5 000 €	2,3